

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CERCLE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (MAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — — Express.  
3 — 32 — — — matin, Express-Poste.  
9 — — — — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — — matin, Omnibus.  
6 — 43 — — — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.  
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

La Lombardie toute entière est mise en état de siège. Un arrêté du lieutenant maréchal gouverneur militaire de la Lombardie, Mellizer de Kellemes, substitue la juridiction militaire à celle des tribunaux civils. La teneur de cette proclamation prouve que le précédent arrêté du général Guilay était parfaitement authentique.

La même mesure a été prise par le général Wimpfen pour tout le territoire qui s'étend de la Piave à la Dalmatie, y compris la ville de Trieste.

Nous avons annoncé que la Chambre des députés prussiens avait voté toutes les mesures financières et autres que lui demandait le ministère. Les paroles prononcées par M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères, au commencement de la discussion sont entièrement conformes aux précédentes déclarations du gouvernement dans le sens de la neutralité.

On connaît aujourd'hui, à 19 voix près, la composition du nouveau parlement d'Angleterre. On y compte 345 libéraux et 290 conservateurs. La campagne est ouverte dans la presse anglaise contre le ministère Derby, qui aura de rudes attaques à soutenir dès le débat.

De nouveaux et sérieux embarras sont venus, dans ces derniers jours, grossir les difficultés qui entourent le gouvernement autrichien. Les avis reçus des provinces slaves et des provinces turques limitrophes de l'Autriche font prévoir de ce côté de graves événements. Déjà des combats partiels ont lieu journellement entre les bandes insurgées et les troupes turques, trop faibles pour soutenir avec succès les différentes attaques auxquelles elles sont exposées.

Si l'on en croit une correspondance adressée au *Courrier du Dimanche*, ces éventualités auraient déterminé l'Autriche et la Porte-Ottomane à signer une convention par laquelle la Porte s'engagerait à maintenir la vallée du Danube dans une complète immobilité, l'Autriche s'engageant en retour à assurer à la Porte-Ottomane l'amitié et l'appui de la Grèce. Toute cette combinaison est tellement absurde qu'il suffit de l'exposer pour en faire ressortir l'in vraisemblance.

Le prince Couza a déjà réuni 20,000 hommes de troupes au camp de Ploëschti. La chambre des députés a voté par acclamations un emprunt national de 8 millions pour couvrir les dépenses militaires moldo-valaques.

Le gouvernement portugais a demandé aux cortès un crédit supplémentaire afin de pouvoir élever les forces effectives du Portugal sur le pied de paix de 24,000 hommes, et de rappeler dans les rangs, quand elle jugera nécessaire, les 6,000 hommes qui sont habituellement en congé.

On dit que le comte de Thomar a été nommé ministre de Portugal à la cour de Rio-Janeiro, avec mission de négocier un mariage entre la princesse du Brésil et l'infant Don Juan de Portugal.

La reine d'Angleterre vient de proclamer solennellement la neutralité du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne dans la guerre d'Italie.

La discussion qui vient d'avoir lieu dans la chambre des députés prussiens vient également de donner une consécration solennelle à la neutralité prussienne. Le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire ces intéressants débats.

Nous ne cachons pas que les différents orateurs ont paru conserver quelques défiances envers la France, qui, à les entendre, n'aurait qu'une idée fixe : reconquérir la rive gauche du Rhin. Mais une fois ce tribut payé aux préjugés allemands, ces mêmes orateurs ont vigoureusement attaqué l'Autriche. Écoutons d'abord M. Vincke :

« Le droit n'est pas du côté de l'Autriche, et si nous avions pris, dès le commencement, part à la guerre, il y aurait eu intervention des rôles. L'Autriche, l'agresseur, aurait eu le champ libre, et la guerre aurait été transportée sur les bords du Rhin ; au lieu de laisser l'Autriche sur la première ligne, nous aurions pris sa place, et elle se serait retirée sur la seconde ligne de bataille. Ne nous le cachons pas : l'Autriche ne poursuit que ses intérêts propres, elle s'inquiète fort peu des intérêts allemands. »

Le discours de M. d'Arnim n'a pas été moins net : « D'après les articles 46 et 47 de l'acte final de Vienne, la Confédération n'est pas plus obligée de prendre part à cette guerre qu'à une guerre entre le Danemarck et la Suède, entre la Hollande et une autre puissance quelconque. En outre, l'article

35 de l'acte final de Vienne attribue à la Confédération, comme puissance européenne, un caractère essentiellement défensif. Mais malgré cela cette guerre ne nous est pas étrangère. Nous sommes malgré tout une nation allemande, une puissance collective européenne, un Etat formant un corps, et tout le corps souffre lorsqu'un de ses membres souffre.

« La guerre est un danger pour l'Allemagne, mais nous n'avons pas besoin pour cela de nous mettre de suite en marche pour l'Italie ; l'opinion publique n'entend pas que nous allions combattre pour les possessions de l'Autriche, pour étouffer la jeune constitution du Piémont ; elle sait bien distinguer ce qui intéresse la patrie commune de ce qui touche à d'autres intérêts. On ne doit pas rappeler le sang versé en Italie, la bataille de Turin ; les temps, les circonstances, les droits et les devoirs, tout est changé. Ne pas blesser l'opinion publique et respecter la loi fondamentale de la Confédération germanique, c'est là tout ce qu'a cherché le gouvernement jusqu'ici, tout ce qu'il veut encore. »

Un autre orateur, M. Simpson, s'est exprimé avec plus d'énergie encore :

« Si, en vertu de l'organisation fédérale qui n'a pas encore fait ses preuves pendant la guerre, et qui les a faites d'une manière peu satisfaisante pendant la paix, le gouvernement, contre toute attente, devait être forcé, par une résolution enlevée par la majorité, à prendre part à la guerre, il s'y refuserait certainement, et le pays tout entier l'approuverait (Applaudissements prolongés). »

Après le vote de toutes les mesures proposées par le ministère, le prince de Prusse en personne a clos la session législative.

Au reste, la véritable pensée de la Prusse est aujourd'hui corroborée par des faits. Le Hanovre, ne pouvant contenir plus longtemps ses passions guerrières, a proposé à la Diète de rassembler un corps d'observation sur le Haut-Rhin. La Prusse s'y est opposée par un vote formel.

La conduite des Autrichiens à Ancône et celle des Français à Rome présentent un contraste significatif, et qui, si nous sommes bien informés, a produit une profonde impression sur la cour de Rome.

Peu de nouvelles du théâtre de la guerre. Le

## FEUILLETON

## LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

## Troisième Partie.

(Suite.)

V. — L'ASPIC.

Dès le lendemain matin, le marquis de Montglars reçut cette lettre, qui n'était pas anonyme :

« Monsieur le Marquis,

« Celui qui, autrefois, pour venger la morale, écrivit à M<sup>me</sup> de Montglars et l'instruisit de votre petite intelligence avec la brillante Maria, celui-là s'adresse à vous aujourd'hui pour vous donner un avis amical.

« On l'avait cru mort, et bien des gens s'étaient réjouis de sa perte ; car la franchise soulève la haine sur son passage.

« On se disait donc : « Ce fâcheux, ce loup, ce misanthrope, n'existe plus, et c'est bien fait. »

« Il existe, au contraire, prêt à confondre ses ennemis.

« Quant à vous, qui l'avez poursuivi aussi de votre inimitié, il vous pardonne, et il vient vous en fournir une preuve.

« Il y a, de par le monde, un faux sage, un hypocrite, qui se nomme Bénédicte Arnaud.

« Ce Bénédicte, qui défendait l'honneur de la marquise après l'avoir volé ; ce Bénédicte n'a pu supporter une plus longue absence.

« Ce Bénédicte a reçu un accueil hospitalier chez le naïf vicomte d'Orban. Voilà son adresse exacte.

« J'espère que vous serez reconnaissant de cet excellent avis à votre tout dévoué.

« FAUSTIN GOURNET. »

Deux révélations étaient contenues dans cette lettre fondroyante. — Gournet vivant encore ! — Bénédicte à Aix !

Quoi ! ce Gournet qui avait répondu à l'amitié par un premier acte d'infâme trahison ; cet homme sombre et malfaisant, ce fantôme du mal, cette espèce de démon enfin, il existait ; et il était là, avec son insatiable soif de vengeance ! et peut-être en même temps qu'il annonçait au marquis la présence à Aix de Bénédicte, avait-il adressé

à la marquise quelque commentaire sur l'arrivée de Maria... C'était l'enfer ouvrant soudain son cratère et éclairant l'horizon avec ses flammes sinistres.

Et, d'autre part, comme s'il ne suffisait pas d'avoir à combattre une haine, Bénédicte venait ranimer une douleur cuisante, réchauffer un ressentiment qui n'était que trop vivace. Bénédicte à Aix ! Oh ! c'était pour Juliette qu'il y était venu ; c'était pour elle qu'il avait tout bravé !... Et quelle preuve plus forte de son amour que cette entreprise hardie ?

« S'il n'aimait Juliette, qu'avait-il besoin de se rapprocher de nous ?

« Mais il l'aime ! il l'aime !... Il n'a pu se passer de la voir !... Il est venu m'insulter !...

« Il l'aime et elle l'aime aussi ! Et moi, moi le mari, moi qu'on accuse d'inconstance, moi qui ai joué un rôle d'indifférent, moi malheureux, je n'ai plus le droit de revendiquer un cœur que j'ai paru dédaigner !

« Ah ! misérable Gournet ! dès que tu te montres, il faut donc que les larmes ou le sang coulent !...

« Eh bien ! ce sera un drame de plus. J'irai, oui j'irai déjouer Alexis, dont la bonne foi a été surprise ; j'irai... quoi faire ?... Mon ennemi n'est-il pas libre d'habiter aussi cette ville !... J'irai néanmoins... »

Au déjeuner, M. de Montglars dut s'imposer de grands

bruit s'est répandu depuis hier dans Paris qu'un engagement avait eu lieu entre le corps d'armée du général Mac-Mahon et les Autrichiens, et que l'ennemi avait été battu. Mais jusqu'à présent nous sommes portés à douter de l'exactitude ce bruit, dont l'origine nous est inconnue.

On nous annonce la retraite de M. le comte de Buol-Schauenstein, ministre des affaires étrangères et de la maison impériale d'Autriche.

M. de Buol est remplacé, dit-on, par M. le comte de Rechberg-Rotheneven, actuellement ministre plénipotentiaire d'Autriche auprès de la diète germanique et président de cette assemblée.

On attribue la retraite de M. le comte de Buol à l'influence croissante du parti militaire, représenté par le feld-zeugmeister baron de Hess et le comte de Grunne, grand-écuyer de l'empereur.

Il est hors de doute aujourd'hui que le comte de Buol s'était opposé à l'envoi de l'ultimatum qui a déterminé la guerre actuelle, et qui a précipité l'Autriche dans la crise la plus redoutable que cet empire ait jamais eue à traverser. — Auguste Vitu.

L'empereur d'Autriche va se mettre à la tête de son armée de Lombardie.

Déjà une partie de sa maison militaire et de ses équipages ont quitté Vienne.

Le départ de S. M. autrichienne sera entouré d'une grande solennité; presque tous les membres de la famille impériale l'accompagneront. On parle de seize archiducs.

Cette nouvelle semble présager une bataille prochaine. Nous l'appelons de tous nos vœux. — Ch. Bonsquet. (Le Pays.)

EGYPTE. — Une lettre particulière d'Alexandrie, du 4 mai, nous donne des détails sur un fait grave, qui n'est pas encore connu en Europe. Depuis quel temps, on savait qu'une grande agitation régnait dans tout l'Yemen, lorsque, vers la fin du mois d'avril, un navire venant de la mer Rouge a apporté à Suez la nouvelle qu'une révolte venait d'éclater, à Hodeidah, et que la population européenne avait été massacrée par des musulmans fanatiques.

Cette nouvelle, qui rappelait les cruelles scènes de Djeddah, a jeté partout la consternation; heureusement qu'un rapport officiel, arrivé le 3 au gouvernement égyptien, a permis de rectifier les faits et de donner à cet événement sa véritable signification.

Une insurrection terrible a éclaté, en effet, le 10 avril, à Hodeidah, le port le plus important du golfe Arabique, après Djeddah, mais ce soulèvement a eu une cause toute locale. Il a été dirigé contre le gouverneur, dont le caractère rapace et les inqualifiables exactions excitaient depuis longtemps le mécontentement de toutes les classes de la population. Aucun Européen n'a été inquiété, soit dans sa personne, soit dans ses biens. En apprenant cet événement, Aali pacha, le nouveau gouverneur de Djeddah, d'accord avec les consuls des nations étrangères, a fait partir pour Hodeidah un bataillon de chasseurs à pied de 700 hommes, afin de protéger la ville pour le cas où l'insurrection viendrait à s'étendre et à s'aggraver. Du reste, le changement de gouverneur qui est la cause de ces troubles a été demandé plusieurs fois à la Porte, qui, aux dernières dates, s'occupait de lui donner un successeur.

Le port d'Hodeidah est le point de relâche de tous

les navires qui vont dans l'Inde. Il fait beaucoup d'affaires avec l'Hedjaz, l'Abyssinie et tout le littoral de la mer Rouge. La population de la ville, aujourd'hui, dépasse 15,000 âmes. Elle est moins tranchée et moins fanatique que celle de Djeddah, qui est une des trois villes saintes et qui est fréquentée par les représentants les plus exaltés de l'islamisme. Le gouverneur d'Hodeidah est en même temps gouverneur de tout l'Yemen. Il a sous ses ordres les gouverneurs de Loheia et de Moka. On assure qu'il a pu prendre la fuite et se réfugier dans cette dernière ville. (Le Pays.)

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante :

Alexandrie, 14 mai, 6 heures du soir. — L'Empereur a porté son quartier général de Gênes à Alexandrie. Sa Majesté, accompagnée du maréchal Canrobert et d'une suite nombreuse de généraux français et sardes, a traversé la ville à cheval, au milieu de l'enthousiasme général.

S. M. le roi de Sardaigne est arrivé à Alexandrie presque en même temps que l'Empereur.

Marseille, 12 mai. — Les nouvelles suivantes sont en date de Constantinople du 4 mai :

Par suite de la situation de la Bosnie, la Turquie continue à augmenter son armée, afin de surveiller cette province et aussi la Serbie et le Montenegro.

Le prince Couza aurait délibéré s'il ne mettrait pas son armée sur le pied de guerre.

Des lettres particulières de Constantinople assurent que le divan était résolu à occuper les Principautés, mais qu'il hésiterait par suite de l'augmentation de l'armée russe, portée à 80,000 hommes en Bessarabie. D'après les mêmes correspondances, l'Autriche aurait proposé à la Porte une alliance défensive, mais la majorité du divan aurait refusé, et sir Henry Bulwer lui-même aurait conseillé de ne pas accepter cette proposition.

Les navires autrichiens auraient été avertis d'avoir à naviguer seulement dans le Danube et les Dardanelles. L'Autriche intercepterait la transmission des nouvelles politiques avec Constantinople, et les Européens demanderaient que le télégraphe de Jassy fût relié aux lignes télégraphiques russes.

On parlait à Constantinople d'une rixe qui aurait eu lieu le 3 mai entre des Français et des Autrichiens.

Vienne, 13 mai. — Le *Bulletin des Lois* de ce jour publie l'ordonnance impériale relative à la navigation pendant la guerre. D'après cette ordonnance, seront en vigueur les dispositions contenues dans la déclaration du congrès de Paris de 1856. La course, ainsi que l'exportation d'objets de guerre et de navigation sont rigoureusement interdites aux bâtiments de la marine commerciale d'Autriche.

Les bâtiments français et sardes qui n'ont pas de contrebande de guerre à bord auront à évacuer immédiatement les ports autrichiens.

Quant aux bâtiments appartenant aux nations neutres, ils peuvent visiter les ports de commerce de l'Empire.

Les sujets français et sardes qui se conformeront aux lois du pays pourront continuer à résider en Autriche et à y poursuivre leurs affaires.

Turin, 13 mai. — Les dépêches de Gênes annon-

cent qu'hier soir une illumination générale a eu lieu dans la ville et sur le port. L'Empereur, accompagné de S. A. I. le prince Napoléon et de S. A. R. le prince de Carignan, a assisté à la représentation du Grand-Théâtre, où il a été accueilli avec un grand enthousiasme.

Le Roi est allé ce matin à Gênes pour visiter l'Empereur. Il est reparti à 9 heures 1/2 pour son quartier-général.

Le Bulletin officiel de la guerre annonce que mercredi 600 Autrichiens avaient occupé Revergaro, sur la Trebia et sur la route de Plaisance à Robbio. Le quartier-général des armées alliées a été transporté à Occimiano.

Marseille, 12 mai. — Une dépêche d'Alexandrie (Egypte), en date du 3 mai, publiée ici, annonce l'ouverture solennelle des travaux du canal de Suez. En présence de la commission, et le drapeau égyptien déployé, M. de Lesseps a prononcé un discours exprimant la certitude du succès, par suite des résultats favorables d'une récente et complète exploration. Des lettres particulières d'Alexandrie confirment la bienveillance constante du vice-roi en faveur de l'entreprise.

Les journaux de Marseille rapportent qu'une canonnière anglaise, la *Coquette*, a salué de 21 coups de canon et escorté l'Empereur à sa sortie du port, qui offrait un spectacle magnifique par suite des manifestations enthousiastes de toutes les marines.

Londres, 13 mai. — Vendredi prochain aura lieu, sous la présidence du lord-maire, un meeting, dans la cité, en faveur de la neutralité de l'Angleterre dans la guerre d'Italie. Kossuth doit parler dans un sens favorable à la neutralité.

A Malte, on continue les préparatifs de défense. Le Lloyd autrichien envoie ses steamers à Malte, pour y être protégés.

Francfort, 14 mai. — Le comte de Rechberg, président de la Diète germanique, est parti pour Vienne, afin de succéder au comte Buol-Schauenstein, ministre des affaires étrangères, qui a donné sa démission.

Berlin, 14 mai. — Le prince régent a clos aujourd'hui, à 4 heures, la session des chambres. Son Altesse Royale s'est exprimée de la manière suivante, relativement aux affaires extérieures :

« La Prusse, a-t-il dit, est décidée à maintenir les bases du droit et de l'équilibre européens. C'est son droit et son devoir de sauvegarder et de protéger les intérêts nationaux de l'Allemagne. » — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On écrit de Montardon (Pyrénées), le 4 mai :

S'il fallait encore un exemple des effets bizarres produits par la foudre et de sa puissance extraordinaire, il suffirait de se transporter dans l'enclos du sieur Larrecq, propriétaire de cette commune. On serait vivement surpris du spectacle qui s'offre aux regards.

Pendant l'orage qui a éclaté vendredi dernier, dans la soirée, un chêne situé sur le bord d'une chaïgneraie, à 80 mètres environ de l'habitation, et qui, au dire des gens qui l'avaient vu dans son état naturel, contenait dans sa longueur deux grosses poutres, a été littéralement coupé en deux vers le milieu.

efforts pour se contenir. Il parlait en termes couverts et polis.

— Vous êtes-vous bien amusée, Madame, à vos deux bals ?

Cette question surprit et inquiéta un peu Juliette. Le marquis n'avait pas l'habitude de s'informer ainsi des plaisirs de sa femme.

— Je vous remercie, dit-elle. Ces bals étaient ce que sont toujours ces fêtes.

— Ce qui ne vous empêche pas d'y retourner sans cesse.

— Il faut bien s'occuper.

— Oh ! c'est vrai.

— J'y ai vu beaucoup de monde, mais un monde assez mêlé.... Jusqu'à une certaine Maria que j'avais aperçue à la promenade et que notre ancienne connaissance, M. Colmann, conduisait avec orgueil. C'est incroyable ! ces créatures-là se glissent partout.

Félix sentit le trait dirigé à son adresse.

— Vous auriez pu aussi, dit-il, y voir une autre ancienne connaissance à nous....

Juliette pâlit, mais fit bonne contenance.

— Ah ! qui donc ?

— M. Bénédicte Arnaud.

— Quelle idée !

— Rien d'étonnant à cela. *Votre* artiste est à Aix. Il ne serait donc pas impossible qu'il fût venu au Casino.

— Je n'ai point à m'occuper de ses actions, et s'il lui convient d'habiter cette ville, je pense, Monsieur, que vous aurez le bon goût de ne point vous en formaliser.

— Certainement. Ce ne sont point mes affaires. Mais vous n'oubliez pas non plus, j'espère, que nous ne connaissons plus M. Arnaud.

Trouvant qu'elle ne répondait pas assez vite, il reprit sa phrase en fronçant le sourcil.

— J'avais entendu parfaitement, dit Juliette avec dignité, et j'avais peut-être la même prière à vous adresser, au sujet de la personne que j'ai vue au bal.

— Eh ! Madame, si j'ai eu des torts, ne vous ingéniez pas à m'en supposer de nouveaux.

— J'en suis bien éloignée, croyez-moi, et rien ne me serait plus agréable que le retour de notre bonne intelligence d'autrefois.

Félix à ces mots éprouva une émotion involontaire. Mais cette impression fut de courte durée : le marquis était devenu incrédule comme tous les gens méfiants. Il hochait silencieusement la tête.

M<sup>lle</sup> de Neuville, qui n'avait rien dit encore, jeta alors ces paroles de conciliation :

— Si vous saviez comme ma sœur est sincère !...

— Comment donc ! mais en douter serait une injure. Moi aussi je fais des vœux pour que l'harmonie la plus parfaite revienne entre nous. Croyez, marquise, que je n'y épargnerai aucun effort.

L'entretien roula ensuite sur des sujets insignifiants. L'orage était dans l'air, et Juliette, ainsi qu'Emma en furent convaincues lorsqu'elles virent que M. de Montglars, immédiatement après le déjeuner, se disposait à sortir. Vouloir le retenir, c'eût été faire un aveu ; un aveu, c'était une bataille.

Juliette attendit que son mari se fût éloigné. Pour ne pas souffrir de retard il n'avait pas donné ordre d'atteler. Cette circonstance était caractéristique.

Seule avec sa sœur, la marquise pressa Emma contre son cœur en jetant des cris et fondant en larmes.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! qu'as-tu, Juliette ? Tu m'effraies.... Ces scènes-là te tueront. Je t'en supplie calmement.

— Me calmer !... Oh ! n'as-tu pas deviné ce qui va se passer ?

— Attends un peu... ce ne sera peut-être rien.

— Quoi ! ne sens-tu pas que M. de Montglars vient de nous quitter avec les dispositions les plus sombres, et que, s'il sort, c'est pour se mettre à la recherche de M. Bénédicte ?

La commotion électrique a été terrible. Les gens de l'endroit, aveuglés pendant l'espace d'une minute au moins par des flots de lumière, ont été effrayés et abasourdis. Un domestique, qui se trouvait avec son maître à dételé une paire de bœufs, sous le argar, a été soudainement renversé. Les bœufs épouvantés se sont cabrés. Une épaisse fumée s'est répandue dans la maison dont une des portes et une croisée se sont entr'ouvertes. On s'est cru un instant perdu. Fort heureusement les gens de la maison en ont été quittes pour la peur, mais une peur qu'ils n'oublieront pas.

Dans le village, sur un rayon de quelques kilomètres, même aveuglement, même frayeur. On cite des objets qui seraient tombés des planchers supérieurs des maisons, par le seul effet de la secousse électrique.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Louvet a été nommé membre de la commission chargée d'examiner deux projets de loi relatifs à l'ouverture d'un crédit de 90 millions au ministère de la guerre, et d'un autre crédit de 50 millions au ministère de la marine, pour les besoins de la guerre.

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

##### Direction des lignes télégraphiques.

Un examen pour l'admission de stationnaires surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu, le 11 juillet prochain, dans les villes de Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille et Nantes.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident et produire les pièces ci après :

1° Demande indiquant la ville dans laquelle ils désirent concourir ;

2° Acte de naissance, dûment légalisé ;

3° Certificat de bonnes vie et mœurs, légalisé ;

4° Certificat constatant la libération définitive du service militaire (cette condition est de rigueur) ;

5° Diplômes constatant les grades universitaires que les candidats auraient obtenus.

Dans le département de la Seine, l'inscription et le dépôt des pièces auront lieu au ministère de l'intérieur (bureau du personnel des lignes télégraphiques).

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscription, ouverts dans les préfectures et à Paris, seront clos le 28 mai, à quatre heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de vingt-huit ans au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les anciens militaires ayant au moins sept ans de services effectifs.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

1° Ecriture très-lisible ;

2° Rédaction correcte ;

3° Dessin linéaire ;

4° Arithmétique jusques et y compris les proportions ;

5° Notions élémentaires de géométrie, de physique et de chimie, en ce qui concerne seulement la composition des piles électriques ;

— Rien ne me le prouve.

— Tout me le prouve à moi ! Emma, Emma, ils se vengent... Il y aura une querelle, il y aura une provocation, il y aura encore un duel !... cette fois entre mon mari et....

— Et notre ami, dit M<sup>lle</sup> de Neuville, voulant épargner à sa sœur l'ombre d'une pensée hors du devoir.

Oui, un ami, un ami sincère, un homme honorable, qui n'a rien à se reprocher, un homme qu'on a couvert d'un blâme immérité, une âme pure, un cœur d'artiste !

— Juliette, Juliette ! reviens à toi !... tu l'oublies !

— Et moi, non plus, je ne me reproche rien. Ai-je manqué à mes serments ? Y a-t-il eu une parole que l'honneur pût désavouer ? Quand j'étais là, près de lui, qu'est-ce qui m'avait amenée ? La reconnaissance ! O mon Dieu ! vous le savez, vous !... et vous me jugerez, et vous me pardonnerez, le monde entier dut-il se lever contre moi !...

A ces paroles véhémentes succéda un accès de toux.

— Ma sœur, reviens à toi... Ne te livre pas à ces combats intérieurs. Tu y succomberais.

— Tant mieux ! murmura Juliette d'une voix presque éteinte. Ne plus vivre, c'est ne plus souffrir.

Emma sonna Fanny et recommanda la marquise à ses soins.

#### 6° Géographie terrestre.

La connaissance de l'une ou de plusieurs des langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien, sera prise en considération pour le classement des candidats.

Ils seront informés individuellement de leur admission ou non-admission à l'examen, dix jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

Angers, le 4 mai 1859.

Le Préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

#### VILLE DE SAUMUR.

##### Service militaire.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance de ses administrés, qu'à partir de ce jour, les remplacements par voie administrative sont ouverts à la Mairie pour une durée de trois ans au moins, et de sept ans au plus.

Les remplacements de sept ans donneront droit à une somme de deux mille francs, dont mille francs payables au moment du remplacement, et mille francs à la libération définitive du service.

Tout remplacement contracté pour moins de sept ans donnera droit à une somme de deux cent quatre-vingts francs, par chaque année de remplacement, et cent quarante francs à la libération définitive.

Il sera donné à la Mairie (bureau militaire) tous les renseignements nécessaires pour les formalités à remplir.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 11 mai 1859.

Le maire, DUTERME, adjoint.

#### COMMUNE DES ROSIERS.

##### CONCOURS DE BESTIAUX.

Le Maire de la commune des Rosiers prévient le public que le lundi 13 juin 1859, fête de la Pentecôte et jour de l'assemblée de cette commune, un concours de bestiaux aura lieu sur la place du Champ-de-Foire, et que des primes seront accordées aux juments qui seront suivies de beaux produits, aux poulains de un à trois ans, ainsi qu'aux taureaux et génisses.

Des danses publiques auront lieu sur le mail, un mât de cocagne y sera également placé.

Le soir, un très-beau feu d'artifice sera tiré sur la place du Marché.

A la Mairie des Rosiers, le 15 mai 1859.

Le Maire, E. TESSIÉ DE LA MOTTE.

#### AVIS.

L'assemblée de Saint-Urbain aura lieu le Dimanche 22 de ce mois, à Varennes-sous-Montsoreau, et la grande foire le mercredi suivant, 25.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche télégraphique, qui est arrivée lundi matin à Paris, annonce que l'Empereur était toujours à Alexandrie, et qu'il jouissait d'une excellente santé. Mais le temps était redevenu pluvieux.

Londres, 16 mai. — Le *Saxonia* apporte des nouvelles de New-York, du 5.

Une nouvelle expédition de filibustiers contre Cuba

Au même instant, une pensée lui vint et la fit tréssaillir.

— Chère sœur, dit-elle en anglais, pour n'être pas comprise, rassure-toi. J'ai conçu un projet qui te sauvera et qui sauvera aussi... notre ami. Repose-toi sur ma prudence; mais laisse-moi agir; il n'y a pas une minute à perdre.

Aussitôt elle courut à sa chambre prendre un chapeau et un châle, descendit rapidement, se jeta dans la première voiture de remise qu'elle rencontra, et donna ordre au cocher de la conduire à l'adresse du vicomte d'Orban.

C'est là qu'elle était certaine de trouver le marquis.

M. de Montglars avait mis peu de temps à franchir la distance qui le séparait de la demeure du vicomte. Il sonna vivement. Mariotte vint ouvrir et recula étonnée en voyant l'air de violence que trahissait sa physionomie.

— Votre maître y est-il ? demanda Felix, d'un ton brusque.

— Oui, Monsieur; certainement, Monsieur...

Par la réponse timide de la servante, le marquis jugea qu'il laissait trop paraître son agitation. Il s'efforça donc de se dominer, afin d'arriver adroitement à la connaissance de la vérité.

(La suite au prochain numéro.)

avait échoué. Leurs petits bâtiments avaient naufragé. Les filibustiers avaient pu se sauver à Haïti.

Turin, 16 mai (4 h. 1/4 du matin). — Le bulletin officiel d'hier soir annonçait quelques mouvements des Autrichiens à Siradella du côté de Voghera.

Aujourd'hui, il n'y a pas de bulletin parce qu'il n'y a rien de nouveau.

Le temps aujourd'hui est pluvieux.

Berne, 15 mai. — Le bateau à vapeur autrichien *Radetzki*, sur le lac Majeur, est arrivé mercredi devant Cannobbio, faisant de fortes réquisitions de vivres. Les habitants ont énergiquement refusé toute subvention. Le *Radetzki* est parti sans avoir obtenu le moindre résultat.

Berlin, 16 mai. — Le *Wanderer*, de Vienne, de ce jour, publie une dépêche télégraphique de Trieste qui lui est parvenue le 15 au soir.

D'après cette dépêche, trois bâtiments français en croisière, à la hauteur d'Aolona, auraient pris plusieurs bâtiments de commerce autrichiens.

Gibraltar, 13. — On rassemble ici un matériel de guerre considérable, ainsi que des munitions en grande quantité. — Havas.

C'est à la fin de cette semaine que la LIBRAIRIE NOUVELLE (boulevard des Italiens, à Paris), mettra en vente l'ouvrage de M. N. Gallois, dont nous avons annoncé à nos lecteurs la publication prochaine. La presse parisienne a déjà présagé à l'avance un grand succès à cet ouvrage important, *Les Armées françaises en Italie*. Si le soin qu'a dû prendre l'auteur pour donner à ses nombreux souscripteurs l'ensemble le plus complet de toutes nos guerres en Italie, depuis Charles VIII, a occasionné pour cette publication, qui a un caractère si intéressant d'actualité, un retard de quelques jours, ses lecteurs en seront amplement dédommagés.

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon : 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (22)

#### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écartes, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt : à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (2)

#### TAXE DU PAIN du 16 Mai.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes... 15 c. 83 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes... 13 c. 33 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes... 10 c. 83 m.

#### Marché de Saumur du 14 Mai.

Froment (hec. de 77 k.)	16 02	Graine de colza . . . . .	—
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	13 40	— de lin . . . . .	25
Seigle . . . . .	9 20	Amandes en coques	—
Orge . . . . .	9 20	(l'hectolitre) . . . . .	—
Avoine (entrée) . . . . .	10 50	— cassées (50 k) . . . . .	62
Fèves . . . . .	12 40	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs . . . . .	22	compris le fût,	—
— rouges . . . . .	18	1 <sup>er</sup> choix 1838. . . . .	—
Cire jaune (30 kil) . . . . .	230	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	110
Huile de noix ordin. . . . .	60	— 3 <sup>e</sup> (a) — . . . . .	90
— de chenevis . . . . .	43	— de Chinon . . . . .	70
— de lin . . . . .	49	— de Bourgueil . . . . .	120
Paille hors barrière . . . . .	28 66	Vin blanc des Cot.,	—
Foin . . . . . id. . . . .	80 66	1 <sup>re</sup> qualité 1838 . . . . .	—
Luzerne (droits com) . . . . .	78	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	80
Graine de trèfle . . . . .	70	— 3 <sup>e</sup> (a) — . . . . .	50
— de luzerne . . . . .	52	— ordinaire . . . . .	—

(a) Prix du commerce.

#### BOURSE DU 14 MAI.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 60 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 88 25.

#### BOURSE DU 16 MAI.

3 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 61 10.

4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. — Fermé à 89 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> R. BODIN, avoué à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LECOY.

## VENTE

Sur folle enchère après saisie immobilière.

Il sera procédé, le samedi quatre juin mil huit cent cinquante-neuf, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice à Saumur, heure de midi, à la vente sur folle enchère du morceau de terre, ci-après désigné.

En vertu : 1<sup>o</sup> d'une clause de jugement d'adjudication ci-après énoncé, et faite par le sieur Taveau, menuisier, adjudicataire, demeurant autrefois à Bagnoux, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France, d'avoir payé son prix ni acquitté aucune des conditions de l'adjudication;

2<sup>o</sup> Du commandement qui a été signifié audit sieur Taveau par exploit de Simon, huissier, en date à Saumur du quatre mai mil huit cent cinquante-neuf, enregistré;

3<sup>o</sup> Et de l'article 733 du Code de procédure civile;

A la requête du sieur Yves Renard, propriétaire cultivateur, demeurant commune de Bagnoux, sur qui ont été saisis les biens adjugés par le jugement sus-relaté; ledit sieur Renard, se trouvant aujourd'hui aux droits de ses créanciers, ainsi qu'il résulte d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Chasle, notaire à Saumur, en date des 1<sup>er</sup>, 3, 5 et 8 juin, 10, 18, 19, 21, juillet, 4, 5, 19, 20 et 26 août 1854, enregistré, contenant quittance d'ordre amiable envers le sieur Renard de la part de tous ses créanciers; pour lequel domicile est élu à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 66, en l'étude de M<sup>e</sup> Remy Bodin, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de ladite ville, lequel occupera sur la présente poursuite.

### DÉSIGNATION.

Trois ares huit centiares, ayant seize mètres soixante centimètres de façade, sur la nouvelle rue, pris au midi dans une propriété plus considérable, aujourd'hui divisée, située au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, rue des Pauvres, joignant, lors de la première adjudication, au midi M<sup>me</sup> Girard, au nord M. Letheulle, et par devant le chemin tendant au Pont-Fouchard.

Ledit immeuble et ses dépendances ont été adjugés audit sieur François Taveau, par jugement du Tribunal de première instance de Saumur, le vingt-un mai mil huit cent cinquante-trois, rendu sur la saisie immobilière pratiquée contre le sieur Yves Renard et la dame Anne Ollivier, sa femme, par M<sup>me</sup> venve de Fos-Letheulle et fils, banquiers à Saumur, en date des vingt-six et vingt-sept janvier mil huit cent cinquante-trois, enregistré, visé et transcrit; — moyennant la somme principale de 300 francs, outre les charges.

### MISE A PRIX.

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges déposé pour parvenir à l'adjudication au greffe du Tribunal civil de Saumur, et en outre à la charge des frais de folle enchère et sur la mise à prix de 420 francs, ci 420 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Saumur, le seize mai mil huit cent cinquante-neuf.  
(243) Signé : R. BODIN.

## A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## GRANDE VENTE MOBILIÈRE APRES DÉCÈS.

Le dimanche 22 mai 1859, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, à la belle propriété de feu M. HUARD-LAMBERT, sise à Chaintrés, commune de Dampierre, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

### Il sera vendu :

Ameublement de salon, consoles, garnitures de cheminées, lits, couettes, matelas, couvertures, draps, nappes, serviettes, armoires, commodes, tables, chaises, billard, 200 poinçons de vin rouge en tonnes cerclées de fer et en barriques des récoltes de 1856, 1857 et 1858, vin blanc de 1<sup>re</sup> classe, 6,000 bouteilles de vins blanc et rouge depuis 1800, jusqu'à 1846, tonnes, barriques et poinçons vides, quantité de cuivre, 1085 kilos de fer neuf du Berry, bois d'ouvrage, charrettes, tombereau, harnais, beaucoup de cordages et autres bons objets, foin, paille, luzerne, etc.

### Ordre et conditions de la vente :

Dimanche et lundi vente du mobilier.

Mardi tous les vins et continuation des autres objets.

Les acquéreurs paieront comptant, plus 5 0/0. (244)

## A VENDRE

ENSEMBLE OU EN DÉTAIL,

Au gré des acquéreurs,

LA PROPRIÉTÉ DU CARREFOUR,

Près le Chapeau, commune de St-Lambert-des-Levés,

Ayant appartenu à M<sup>lle</sup> JAMET.

Pour visiter la propriété et pour traiter, s'adresser à M. CHASLE, greffier de Justice de paix à Saumur, rue des Payens, 14. (245)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Porte-Neuve, n<sup>o</sup> 3,

Composée d'un rez-de-chaussée, cave au-dessous, remise, écurie, cour et jardin, premier étage, grenier dessus, joignant M. Gaoron et les jardins de MM. Bonnemère et Gauthier.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (246)

## MAISONS

A VENDRE

UNE MAISON, située rue Saint-Jean, formant deux magasins, n<sup>os</sup> 44 et 46, occupée par M. Brazier, chapelier.

UNE AUTRE MAISON, située place de l'Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 20, occupée par M. Beneston, boucher, ayant derrière un autre bâtiment séparé par une cour et donnant rue de la Cocasserie, n<sup>o</sup> 4, occupé par M. Rebeilleau, cabaretier.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

## A VENDRE

DEUX MACHINES A VAPEUR,

L'une fixe de la force de trois chevaux, et l'autre pour battre le blé.

S'adresser à M. UNALSERRE-MARQUIS, à Saumur, ou à M. FUSEILLIER, mécanicien à Montreuil (139)

## A VENDRE

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf, n<sup>os</sup> 23 et 25.

Le prix pourra consister, pour une partie, en une rente viagère.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (173)

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (19)

## A VENDRE

Un joli CHIEN de chasse, ayant eu la maladie. Agé de 2 ans 1/2. S'adresser au bureau du journal.

## PLUS DE TACHES

AVEC

## L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs.

## DRAGÉES GUIGON.

Contre les ÉCOULEMENTS nouveaux et anciens, même les plus rebelles. — Guérison radicale en sept jours. — Succès infailible. — A Paris, Pharmacie rue Saint-Honoré, 167.

Dépôt, chez M. PERDRIAU, pharmacien à Saumur. (247)

POUDRE DE ROGÉ, pour préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse, à 50 grammes de citrate de magnésie de Rogé. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 mai 1847, est d'un goût très-agréable et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment, ce qui permet d'en avoir toujours chez soi, pour s'en servir au moment du besoin. Elle est adoptée par les premiers médecins de Paris, et d'un usage tout-à-fait populaire.

L'étiquette porte la signature Rogé, inventeur, et l'empreinte des médailles qui lui ont été décernées par le gouvernement. Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôt à Paris, rue Vivienne, 12; à Saumur, chez M. DAMICOURT.

## CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE J<sup>h</sup> ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt : chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

SAISON DE 1859. — OUVERTURE LE 1<sup>er</sup> JUIN.

## EAUX THERMALES SULFUREUSES DE S.-HONORÉ (NIÈVRE)

A 14 HEURES DE PARIS, PAR NEVERS.

Les eaux chaudes de SAINT-HONORÉ sont employées contre toutes les maladies de poitrine, de la peau, de l'utérus, les rhumatismes, etc. — LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE ST-HONORÉ, construit sur de magnifiques thermes antiques, auxquels aboutissent encore plusieurs voies romaines, est le plus complet de France par la variété des traitements qu'on y donne. — LES SALLES D'INHALATIONS, où les malades viennent respirer les vapeurs sulfureuses, sont renommées par leurs nombreuses cures pour la poitrine et les maladies des voies aériennes. — S'adresser, pour tous détails, à la régie de l'Établissement thermal. (196)

PAR BREVET D'INVENTION, S. G. D. G.

## PETITEAU, ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE,

Rue de la Scellerie, n<sup>o</sup> 42, près le Théâtre, à Tours.

Se charge exclusivement de la construction et de la réparation des FOURS pour boulangers et pâtisseries, par un nouveau système, plus économique et chauffant dans l'espace de vingt minutes.

La voûte du four se trouve plus basse au milieu qu'aux rives; ces fours sont garantis et le seront même pour vingt années et plus si on le désire.

NOTA. — La réparation se fait dans la même journée, et deux heures après que le pain a été retiré du four.

Nouveau système de HOURAS s'adaptant à tous les fours, produisant la même économie. Bouche-fours et carreaux de toutes dimensions et de tous prix.

M. PETITEAU céderait l'exploitation partielle de son brevet à des conditions favorables.

Il est descendu, à Saumur, chez M. ROBIN, père des boulangers, place de l'Hôtel-de-Ville. (234)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le